

DROIT DU TRAVAIL POUR LES RH

Durée (en heures)

21

Public concerné

Tout public.

Prérequis

Aucun, mais avoir déjà rédigé une procédure ou une instruction serait un plus.

But de la formation

- Avoir une maîtrise parfaite des fondamentaux du droit du travail.
- Savoir s'organiser dans la structure juridique de la gestion du personnel.
- Avoir les automatismes juridiques indispensables en GRH.
- Gestion efficace d'une question légale.

Programme

Acquisition de l'essentiel de l'organisation juridique française :

- Lister les tribunaux et leurs compétences.
- Gérer une action prud'homale.

Recours à des sources de droits variées :

- Récupérer rapidement l'information utile.
- Recours aux sources du droit du travail.
- Dans la gestion des ressources humaines, savoir identifier les incidences de la convention collective.

Gestion des différentes phases de la vie du contrat de travail :

- Adopter les bons réflexes juridiques en matière d'embauche et de recrutement.
- Connaître les formes de contrats existants : Contrats aidés, CDD, CDI...

- Rédiger des clauses de contrats spécifiques à sa politique RH (débit-formation, mobilité...).
- Le recours à l'intérim sans risques (successions de contrats, motifs...), aux CDD (dont nouveau CDD à objet défini).
- Connaître les principes de la rupture du contrat.

Application des règles principales lors de l'établissement d'un contrat de travail :

- Assurer le respect de la durée du travail.
- Évaluer les conséquences juridiques des diverses causes d'absence sur le contrat (maternité, maladie...).
- Maîtriser les règles liées aux congés payés.

Situer son rôle dans le cadre de la représentation du personnel :

- Distinguer les différentes instances représentatives du personnel.
- Répertorier leurs devoirs et droits ainsi que leurs moyens.
- Maîtriser les différentes phases de l'organisation des élections.

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.